



Vous avez une « PLATEFORME ULM » ? Vous n'êtes pas à l'abri d'une mise en cause... Pensez à vous assurer !

En tant que gestionnaire ou propriétaire de plateforme ULM, **vous êtes civilement responsable vis-à-vis des personnes qui viendraient s'y poser.**

Par exemple, un ami, qui vient vous rendre visite, a un accident à l'atterrissage. Son ULM est endommagé. Il estime que votre terrain était mal entretenu, et se retourne contre vous.

AIR COURTAGE ASSURANCES a négocié pour vous un contrat d'assurance « **SPECIAL PLATEFORME ULM** » qui vous couvrira en cas de mise en cause éventuelle par des tiers.

Important :

La Responsabilité Civile que vous auriez souscrite par le contrat fédéral de la FFPLUM (que ce soit RC UTILISATEUR ou RC AERO-NEF) ne vous couvre pas en votre qualité de Gestionnaire de plateforme. Nous vous conseillons donc vivement de souscrire ce contrat spécifique.

Les plus du contrat « Plateforme ULM » :

- Un tarif attractif !
- Contrat d'assurance adapté aux plateformes, à usage occasionnel ou permanent, destiné à accueillir uniquement des ULM
- Réservé aux gestionnaires de plateforme ULM, licenciés ou affiliés à la FFPLUM, que vous soyez propriétaire ou non de la plateforme.

Propriétaire d'ULM, du nouveau pour l'assurance CASSE

**Vous n'êtes pas à l'abri d'une mise en
cause... Pensez à vous assurer !**

Cette assurance vous permet de garantir votre ULM en cas de dommages matériels accidentels. Au choix :

- Casse « au sol » : lorsque votre ULM est au sol, moteur à l'arrêt (exemples : tempête, incendie, vol...)
- Casse « au sol et en vol » : lorsque votre ULM est au sol et/ou en évolution (exemples : atterrissage difficile, collision en vol...)

Les plus de l'assurance « CASSE ULM » :

- Choisissez la valeur que vous souhaitez assurer (vous n'êtes pas obligé de l'assurer pour sa valeur réelle, et ne serez pas pénalisé en cas de sinistre*)
- Réduction pour les machines équipées d'un parachute
- Plus de limitation pour la garantie VOL MOTEUR !
- Pas de limite d'âge pour assurer votre ULM en CASSE
- Accessible aux Multiaxes / Pendulaires / Autogyres
- Taux à la baisse pour la «CASSE AU SOL ET EN VOL » (clubs et privés).

* Selon Compagnies d'assurances

Nous contacter :

A.I.R. COURTAGE ASSURANCES
Hôtel d'Entreprises "Pierre Blanche"
Allée des Lilas - BP 70 008 - 01155 ST VULBAS CEDEX
N° VERT : 0 800 777 107 - Fax : 04 74 46 09 14

Site : www.air-assurances.com

→ Rubrique AIRSPORTS Assurances → Espace FFPLUM

Email : ffplum@air-assurances.com

- Des interlocuteurs identifiés et à votre service : contactez **Fanny et Jérémy**
- En cas de sinistre : contactez **Maria**